



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-103

* * *

Objet : Motion de soutien en faveur du plan national
d'accueil des réfugiés

Délibération affichée le :

01 OCT. 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel — LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

Pouvoirs : MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelonne — EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier – GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Les derniers événements de l'actualité ont conduit le gouvernement à mettre en œuvre un plan d'actions destiné à répondre à la crise des migrants à l'heure d'une prise de conscience générale et d'une volonté partagée d'agir en faveur de l'accueil des réfugiés.

C'est dans ce contexte que l'annonce a été faite par le Président de la République, d'accueillir sur le territoire français vingt-quatre mille réfugiés au cours de deux prochaines années, sur les cent vingt mille que la Commission européenne souhaite répartir dans les pays de l'Union européenne.

Pour ce faire, un « coordinateur national » a été nommé, Kléber Arhoul dont la mission consiste à organiser l'accueil des migrants dans les différentes villes et collectivités locales volontaires.

Une réunion d'information des maires s'est d'ailleurs tenue le samedi 12 septembre 2015 à la Maison de la chimie à Paris, lors de laquelle le Premier ministre, E. Valls s'est adressé aux communes dans les termes suivants : « *pour pouvoir mettre à l'abri les réfugiés, nous aurons besoin en retour de votre aide, nous l'Etat, les associations, les bénévoles. Sans relais dans les communes, sans aide pour mobiliser le foncier, nous ne parviendrons pas à accueillir dignement les réfugiés* ».

Lors de cette même réunion ont été soulignés les engagements de l'Etat en matière d'hébergement, de versement d'une allocation, d'accompagnement administratif ou social ou encore de besoins de soins, à travers la couverture maladie universelle (CMU).

Pour ce faire, les communes désireuses de contribuer à l'accueil des migrants pourront trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en place par l'Etat, étant précisé que celui-ci entend soutenir ces communes solidaires et volontaristes par l'octroi d'une aide financière de 1 000 euros par place d'hébergement supplémentaire créée sur le territoire d'ici 2017.

« Au total, ce sont 279 millions d'euros qui seront mobilisés d'ici la fin de 2016 au titre du premier accueil, de l'hébergement d'urgence, de l'aide forfaitaire aux communes », ainsi que pour renforcer les effectifs de l'Office français de protection des apatrides (OFPRA), de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), et de l'Education nationale, a précisé Manuel Valls lors de son discours à l'Assemblée Nationale du 16 septembre 2015.

Accusé de réception en préfecture
034.213401144-20150930-2015DEL103-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Dès lors, les communes pourront étudier la mise à disposition de bâtiments pour créer des lieux d'hébergement de demandeurs d'asile, pendant l'instruction de leur demande, ou bien encore mettre à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après l'instruction de leur dossier. Le cas échéant, elles pourront proposer une offre d'accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'Etat.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le maire propose que la commune de Gignac :

- Étudie les possibilités de mettre à disposition des locaux pour l'accueil des réfugiés.
- Appuie les démarches des associations à caractère social dont le savoir-faire en matière d'accueil de population déplacée n'est plus à prouver
- Soutient les actions individuelles et les initiatives privées
- Accompagne les personnes privées, autant que faire se peut, dans les démarches administratives et sociales et les actions d'intégration.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 Voix POUR (unanimité)**, dit que la commune de Gignac :

- Étudiera les possibilités de mettre à disposition des locaux pour l'accueil des réfugiés.
- Appuiera les démarches des associations à caractère social dont le savoir-faire en matière d'accueil de population déplacée n'est plus à prouver
- Soutiendra les actions individuelles et les initiatives privées
- Accompagnera les personnes privées, autant que faire se peut, dans les démarches administratives et sociales et les actions d'intégration.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150930-2015DEL103-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015